

AIDES

Aide TPE / PME : Prestation Tremplin Innovation

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Économie territoriale](#)
- [#Innovation](#)
- [#Start-up](#)

La Prestation Tremplin Innovation (PTI) Nouvelle-Aquitaine est un outil financier qui s'adresse aux très petites entreprises (TPE), aux petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'au Start-Up qui initient un projet d'innovation.

Elle prend la forme d'une aide au conseil versée directement au prestataire.

Objectif

Financement de prestations extérieures :

- pré-études,
- essais, prototypes,
- études de faisabilité scientifiques et techniques,
- recherche d'antériorité et dépôt de premier brevet.

Calendrier

Etude des dossiers : à réception du dossier transmis.

Prise de décision : tous les mois lors du passage en comité régional PTI.

Eligibilité

- Entreprise immatriculée au registre national des entreprises,
- TPE, PME dans les secteurs du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat,

- Entreprise accompagnée par une structure prescriptrice des PTI,
- Entreprise en mesure de démontrer une capacité financière suffisante pour assurer le financement du projet.

Montant

- Plafond des dépenses : 15 600 € TTC,
- Taux d'intervention de 50% maximum,
- Plafond de l'aide : 7 800 €,
- Si le projet s'inscrit dans les priorités de la [feuille de route Néoterra](#), le taux d'intervention pourrait être augmenté à 70% et le plafond à 10 920 €.

Critères de sélection

Accompagnement par un réseau de prescripteurs signataires de la charte d'engagement PTI.

Projet innovant, se différenciant de la concurrence.

Comment faire ma demande ?

Pour bénéficier d'une aide Prestation Tremplin Innovation, le chef d'entreprise doit:

- Contacter un(e) conseiller(ère) du réseau de prescripteurs PTI (Voir liste des contacts),
- Saisir sa demande et déposer les pièces demandées s'effectue sur la plateforme accessible via le bouton « Déposer ma demande » en bas de cette page.

Les prescripteurs peuvent accompagner l'entreprise dans le dépôt de sa demande en ligne où ils peuvent saisir la demande pour l'entreprise en tant que tiers (voir *Liste des organismes prescripteurs*).

Correspondants

• Direction de l'économie territoriale

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption